

Procès-verbal de la 14^{ème} Assemblée Générale extraordinaire de dissolution

Cette assemblée extraordinaire a eu lieu le 2 mars 2026 – 20h00 à la salle de la Balance à Essertines-sur-Yverdon.

La convocation a été envoyée à nos membres conformément aux statuts.

Nous avons eu 5 membres présents lors de cet événement, nous remercions les personnes qui se sont excusées de ne pas pouvoir être présentes.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025 était joint à la convocation 2026.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Rappel du contexte

Après plus de 10 ans comme présidente de l'association, je suis triste de me trouver devant vous ce soir pour vous annoncer la fin de l'APEME, **avec effet au 31.03.2026.**

Cela fait trois ans que nous recherchons de nouveaux membres pour renforcer le comité en place et assurer la relève. Force est de constater que nous n'y sommes pas parvenus.

Ce soir, je tiens à remercier les membres du comité actuel, ainsi que toutes celles et ceux qui ont œuvré pour cette cause.

Article 11	Dissolution
L'APEME peut être dissoute en tout temps.	
La dissolution doit être prononcée par une Assemblée Générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet, à la majorité des 2/3 des membres actifs présents.	
Conformément à l'article 3.6 du règlement de l'application des statuts de l'apé-Vaud, l'APEME remplit et envoie au comité cantonal le tableau récapitulatif de dissolution et verse à l'apé-Vaud la contribution de solidarité.	

La dissolution est approuvée à l'unanimité des membres présents. Elle est donc validée et valable, conformément aux statuts susmentionnés.

3. Comptes 2025 + Rapport des vérificatrices + Approbation et décharge de la caissière

Les comptes 2025 sont présentés et commentés par Mme Adamina.

Ils étaient à disposition des membres en version papier à l'entrée de la salle. Les comptes commentés sont également remis en annexe du présent PV.

L'exercice 2025 présente une perte de CHF 3'295.05.

Pas de question de la part des membres présents.

Le rapport de vérification des comptes est lu par Mme Aubry. Les vérificatrices aux comptes recommandent aux membres présents de donner décharge à la caissière pour l'établissement des comptes 2025 et la remercie pour le travail accompli.

Le document signé par les deux vérificatrices se trouve ci-dessous.

L'approbation des comptes et la décharge à la trésorière sont données à l'unanimité des membres présents.



4. Rétrospective des activités 2025

Centre aéré d'été (deux semaines) à Fey (juillet & août).

Centre aéré d'automne (une semaine) à Bercher (octobre).

Bricolages de Noël nouvelle formule, tenue d'un stand au marché de Noël de Bercher (décembre).

Participation aux soirées d'accueil des parents des enfants qui entrent en 1P des établissements scolaires de Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet & Bercher Plateau du Jorat.

5. Membres

Reprise des membres par l'Apé Vaud (extrait de leurs statuts ci-dessous). Vous pouvez démissionner en envoyant un mail à l'adresse suivante : info@ape-vaud.ch.

Dans un délai d'un mois à compter de l'AG, sans quoi votre cotisation sera due pour l'année 2026. Cette dernière vous sera adressée par l'APE Vaud directement.

Art. 16 Dissolution du groupe

¹ Tout groupe de l'APE Vaud peut en tout temps se dissoudre. Il en informe le comité cantonal par écrit.

² Dès qu'un groupe envisage sa dissolution, il prend contact avec le comité cantonal qui l'accompagne dans ses démarches.

³ Aussi longtemps que la dissolution n'est pas effective, la contribution annuelle est facturée et due.

⁴ Avant de convoquer l'assemblée générale de dissolution, le groupe doit s'acquitter de toutes ses factures en suspens auprès de l'APE Vaud.

⁵ A la suite de l'assemblée générale de dissolution, le groupe doit remplir et envoyer au comité cantonal le tableau récapitulatif de dissolution avec les annexes demandées. Il verse à l'APE Vaud au minimum la contribution de solidarité.

⁶ Après s'être acquitté de ses obligations, le groupe dissout transfère ses avoirs au comité cantonal, sous réserve de l'approbation de l'assemblée de dissolution.

⁷ Lorsque la dissolution est effective, le comité cantonal contacte les membres du groupe dissout pour leur proposer une adhésion individuelle à l'APE Vaud.

⁸ Si le groupe dissout est repris par un autre groupe, ses avoirs et ses membres lui sont transférés. Le nouveau groupe contacte les membres du groupe pour leur proposer une adhésion au nouveau groupe.

6. Attribution des actifs

Les actifs restants seront versés au comité de l'Apé Vaud (voir extrait de leur statut ci-dessous), au plus tard au 30 juin 2026, une fois que les derniers mouvements financiers seront comptabilisés : remboursement de l'assurance Mobilière, paiement de la redirection du courrier, versements des dons votés lors de l'AG :

- CHF 500.- Fabrique des rêves (organisateur du centre aéré d'été)
- CHF 500.- MA JEUNESSE SUISSE ROMANDE MJSR (organisateur du centre aéré d'automne)
- CHF 500.- Apé Echallens (association de la région)

Art. 16 Dissolution du groupe

¹ Tout groupe de l'APE Vaud peut en tout temps se dissoudre. Il en informe le comité cantonal par écrit.

² Dès qu'un groupe envisage sa dissolution, il prend contact avec le comité cantonal qui l'accompagne dans ses démarches.

³ Aussi longtemps que la dissolution n'est pas effective, la contribution annuelle est facturée et due.

⁴ Avant de convoquer l'assemblée générale de dissolution, le groupe doit s'acquitter de toutes ses factures en suspens auprès de l'APE Vaud.

⁵ A la suite de l'assemblée générale de dissolution, le groupe doit remplir et envoyer au comité cantonal le tableau récapitulatif de dissolution avec les annexes demandées. Il verse à l'APE Vaud au minimum la contribution de solidarité.

⁶ Après s'être acquitté de ses obligations, le groupe dissout transfère ses avoirs au comité cantonal, sous réserve de l'approbation de l'assemblée de dissolution.

⁷ Lorsque la dissolution est effective, le comité cantonal contacte les membres du groupe dissout pour leur proposer une adhésion individuelle à l'APE Vaud.

⁸ Si le groupe dissout est repris par un autre groupe, ses avoirs et ses membres lui sont transférés. Le nouveau groupe contacte les membres du groupe pour leur proposer une adhésion au nouveau groupe.

Les attributions susmentionnées, ainsi que le versement des avoirs restants à l'Apé Vaud sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Nous espérons qu'un jour notre association aura l'occasion de renaître de ses cendres.

Au nom du comité, je tiens à remercier toutes les familles qui nous ont soutenues durant toutes ces années, ainsi que les communes et nos différents partenaires avec qui nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer.



Yael Adamina, présidente

Annexe : les comptes 2025

BILAN au 31.12.2025				
	2025	2024	Ecart	
Actif				
Caisse	191,55	151,15	40,40	
Compte à la Raiffeisen	15 285,39	15 342,09	-56,70	
Actifs transitoires	0,00	4 284,00	-4 284,00	Pas de transitoire
Appareil	1,00	1,00	0,00	Pour mémoire
Total des actifs	15 477,94	19 778,24		
Passifs				
Passifs transitoires	0,00	1 005,25	-1 005,25	Pas de transitoire
Capital	18 772,99	24 208,93	-5 435,94	Perte 2024
Total des passifs	18 772,99	25 214,18		
Résultat de l'exercice	-3 295,05	-5 435,94		
	Perte 2025	Perte 2024		

COMPTES DE RESULTAT au 31.12.2025				
	2025	2024		
Revenus				
Dons encaissés	223,20	0,00	223,20	
Cotisations des membres	2 475,00	2 700,00	-225,00	
Inscriptions aux cours	525,00	651,42	-126,42	
Passeports Vacances (PV) + Centre aéré	0,00	5 771,20	-5 771,20	Pas de passeport vacances 2025, remplacé par un centre aéré
Participation des communes aux PV	0,00	3 132,00	-3 132,00	Pas de passeport vacances 2025
Ateliers de Pâques	0,00	1 405,38	-1 405,38	Pas d'atelier en 2025
Ateliers de Noël	259,72	1 439,13	-1 179,41	
Ateliers d'Halloween	0,00	1 621,64	-1 621,64	Pas en 2025
Total des revenus	3 482,92	16 720,77		
Dépenses				
Licences et adresse web	36,00	699,10	-663,10	
Fournitures & petit matériel	208,10	133,30	74,80	
Matériel pour ateliers Noël & Pâques & Halloween	666,90	3 423,35	-2 756,45	Pas d'atelier en 2025
Cotisations dues à l'APE-Vaud	2 000,00	2 225,00	-225,00	
Cotisations dues à l'ARPV	50,00	50,00	0,00	
Dons payés	0,00	0,00	0,00	
Indemnités aux membres du comité	1 296,00	1 356,90	-60,90	Indemnités comité + souper de remerciement pour bénévoles
Frais conférence + Assemblée générale	312,90	2 133,15	-1 820,25	Que conférence après AG
Passeports Vacances (PV) + Centre aéré	1 372,50	9 608,00	-8 235,50	Centres aéré d'automne celui d'été est autofinancé par les participants
Frais bancaires	60,00	130,09	-70,09	
Frais postaux	40,00	65,00	-25,00	
Assurance RC	271,55	221,85	49,70	
Frais d'impressions	464,02	1 984,97	-1 520,95	Flyers pour conférence, cours, présentation APEME
Remboursement d'inscription aux cours	0,00	0,00	0,00	
Remboursement de Passeports Vacances	0,00	105,00	-105,00	
Amortissement appareils	0,00	0,00	0,00	
Frais divers	0,00	21,00	-21,00	
Total des dépenses	6 777,97	22 156,71		
Résultat de l'exercice	-3 295,05	-5 435,94	2 140,89	
	Perte	Perte		